

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 8 février 2021, à 20 h 00, en visioconférence, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**ORDRE DU JOUR**

**Points pour délibération**

- 1 **Assemblée de janvier 2021**
  - 1.1 Adoption du procès-verbal la séance ordinaire du 18 janvier 2021, 20 h
- 2 **Assemblée du 8 février 2021**
  - 2.1 Liste des comptes à payer
    - 2.1.1 Liste des comptes à payer 2021

**Période de questions**

- 3 **Administration générale**
  - 3.1 Conseil municipal
    - 3.1.1 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
    - 3.1.2 Projet de règlement numéro 872-21 concernant la tarification des biens, services rendus et activités de la Municipalité
      - Avis de motion
      - Dépôt du projet de règlement
  - 3.2 Gestion financière et administrative
    - 3.2.1 Réclamation produit financier non réclamé
    - 3.2.2 Concordance de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 1 451 700 \$ qui sera réalisé le 16 février 2021
    - 3.2.3 Soumissions pour la vente d'une émission d'obligations – Adjudication
    - 3.2.4 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
    - 3.2.5 Point retiré
    - 3.2.6 Mesures transitoires, direction des Services techniques
- 4 **Sécurité publique**
  - 4.1 Service des incendies
    - 4.1.1 Rapports d'événements
    - 4.1.2 Rémunération des pompiers – Année 2021

**5 Transport & bâtiment**

5.1 Voirie & réseau routier

- 5.1.1 Travaux récurrents : fauchage des abords de chemin, nivelage des rues, balayage de rues, débroussaillage des fossés, nettoyage des puisards et entretien du gazon terrain de soccer et de la station d'épuration

**6 Hygiène du milieu**

6.1 Réservoir, Réseau de distribution d'eau et usine épuration

- 6.1.1 Plan d'action, recherche et élimination des raccordements inversés

- 6.1.2 Programme d'entretien préventif réseau d'eau

- 6.1.3 Résultats pour soutirage et disposition des boues 2021

- 6.1.4 Autorisation rejets sanitaires - Olymel

**7 Aménagement, urbanisme et développement**

7.1 Aménagement, urbanisme et zonage

- 7.1.1 Projet de règlement numéro 871-21 amendant le règlement de lotissement numéro 618-05 concernant certaines dispositions sur les fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels

- Avis de motion

- Dépôt du projet de règlement

**8 Loisirs et culture**

8.1 Activités récréatives et culturelles

- 8.1.1 Organisation du camp de jour 2021

- 8.1.2 Organisation du soccer mineur pour la saison 2021

8.2 Infrastructures

- 8.2.1 Achat de gradins

**9 Divers & affaires nouvelles**

**RÉSOLUTION 02-025-21**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER, 20 H**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-026-21  
ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2021**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer pour l'année 2021.

Il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Déboursés directs :	29 799,76 \$
▪ Fournisseurs :	91 409,04 \$
▪ Salaires :	20 917,58 \$

Adopté à l'unanimité.

**DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les déclarations des intérêts pécuniaires de monsieur Jonathan Alix, monsieur Benoit Pépin, monsieur Éric Ménard, monsieur Charles Choquette ainsi que monsieur Guillaume Desnoyers sont déposées à la présente séance ordinaire du conseil.

**AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 872-21 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES RENDUS ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

M. Éric Ménard donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un projet de règlement numéro 872-21 concernant la tarification des biens, services rendus et activités de la Municipalité.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 872-21 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES RENDUS ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

M. Éric Ménard dépose le projet de règlement numéro 872-21 concernant la tarification des biens, services rendus et activités de la Municipalité.

**RÉSOLUTION 02-027-21**  
**RÉCLAMATION PRODUIT FINANCIER NON RÉCLAMÉ**

Suite à une recherche effectuée auprès du registre des biens non réclamés sur le site de Revenu Québec, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu d'autoriser la directrice générale, madame Brigitte Vachon, à réclamer le produit financier non réclamé, au montant de 884,74 \$, daté du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-028-21**  
**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 451 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 FÉVRIER 2021**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 451 700 \$ qui sera réalisé le 16 février 2021, réparti comme suit:

<b>Règlements d'emprunt #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
597-04	15 000 \$
599-04	73 500 \$
598-04	324 300 \$
782-15	358 800 \$
783-15	148 400 \$
783-15	531 700 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 782-15 et 783-15, la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu unanimement :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets,

conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 16 février 2021;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 février et le 16 août de chaque année;
3. Les billets seront signés par le (maire) et la secrétaire-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	133 800 \$	
2023.	135 800 \$	
2024.	137 800 \$	
2025.	139 700 \$	
2026.	141 700 \$	(à payer en 2026)
2026.	762 900 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 782-15 et 783-15 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 février 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION 02-029-21 SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS**

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 février 2021, au montant de 1 451 700 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Banque Royale du Canada	100,00000 \$	133 800 \$	1,29000 %	2022	1,29000 %
		135 800 \$	1,29000 %	2023	
		137 800 \$	1,29000 %	2024	
		139 700 \$	1,29000 %	2025	
		904 600 \$	1,29000 %	2026	
Financière Banque Nationale inc.	98,91600 \$	133 800 \$	0,55000 %	2022	1,34946%
		135 800 \$	0,65000 %	2023	
		137 800 \$	0,80000 %	2024	
		139 700 \$	1,00000 %	2025	
		904 600 \$	1,15000 %	2026	
Caisse Desjardins de la Pommeraie	100,00000 \$	133 800 \$	1,56000 %	2022	1,56000 %
		135 800 \$	1,56000 %	2023	
		137 800 \$	1,56000 %	2024	
		139 700 \$	1,56000 %	2025	
		904 600 \$	1,56000 %	2026	

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu unanimement:

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Que la Municipalité d'Ange-Gardien accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 16 février 2021 au montant de 1 451 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 597-04, 599-04, 598-04, 782-15 et 783-15. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

## RÉSOLUTION 02-030-21

### VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que soient transmis à la MRC de Rouville les dossiers dont les immeubles sont affectés par des arrérages de taxes de plus d'un an, afin que celle-ci procède à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes.

Il est également résolu que monsieur le maire, Yvan Pinsonneault, soit nommé pour renchérir, lors de la vente pour taxes, pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-031-21  
MESURES TRANSITOIRES, DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

Considérant que le directeur des Services techniques, monsieur Alexandre Lamarre, sera en congé de paternité et/ou vacances au cours de l'année 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser les mesures transitoires proposées dans le rapport administratif du 1<sup>er</sup> février 2021.

Adopté à l'unanimité.

**RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

**RÉSOLUTION 02-032-21  
RÉMUNÉRATION DES POMPIERS – ANNÉE 2021**

Il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accorder aux pompiers rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la rémunération mentionnée dans le rapport administratif du 21 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-033-21  
TRAVAUX RÉCURRENTS : FAUCHAGE DES ABORDS DE CHEMIN, NIVELAGE DES RUES, DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS, BALAYAGE DES RUES, NETTOYAGE DES PUISARDS ET ENTRETIEN GAZON TERRAIN DE SOCCER ET STATION D'ÉPURATION**

Considérant le rapport relatif aux travaux de voirie récurrents, préparé par monsieur Alexandre Lamarre, directeur des Services techniques;

Considérant les offres de services reçues pour lesdits travaux, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu :

- D'accorder le contrat du fauchage des abords de chemins à André Paris inc., au montant de 3 250 \$, plus taxes, telle l'offre de services du 19 janvier 2021;
- D'accorder le contrat de nettoyage des puisards à Groupe ADE inc., au taux horaire de 235.00 \$, taxes en sus, telle l'offre de services du 20 janvier 2021;
- D'accorder le contrat de débroussaillage des fossés à André Paris inc., au montant de 3 900\$, plus taxes, telle l'offre de services du 19 janvier 2021;
- D'accorder le nivelage du rang Saint-Charles, la rue Gauvin et le chemin de la Station à l'entreprise Nivelage MC inc., au montant approximatif de 2 390 \$, plus taxes, telle l'offre de services du 20 janvier 2021;
- D'accorder le contrat de balayage des rues à l'entreprise Balayage Rive-Sud, au taux horaire de 103,48 \$, taxes incluses, telle l'offre de services du 21 janvier 2021;
- D'accorder le contrat d'entretien de gazon du terrain de soccer ainsi que celui de la Station d'épuration à Martin Roussel, au montant total de 3 150,00 \$, plus taxes, pour le terrain de soccer et de 770,00 \$, plus taxes, pour la station s'épuration telle l'offre soumise le 21 décembre 2020.

Il est également résolu d'affecter aux travaux de balayage les sommes provenant du fonds de carrière, proportionnelles au coût du balayage du tronçon, composé des rues Saint-Georges et Principale, situé entre la carrière et la route 235.

Adopté à l'unanimité.

## **PLAN D'ACTION RECHERCHE ET ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport du plan d'action, recherche et élimination des raccordements inversés préparé par la compagnie Tetra Tech en date du 26 janvier 2021.

## **RÉSOLUTION 02-034-21 PROGRAMME DE RINÇAGE ET D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DU RÉSEAU D'EAU**

Suite à une offre de services reçue, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'octroyer le contrat à la compagnie Groupe Tanguay & Associés afin d'établir un programme de rinçage et d'entretien préventif du réseau d'eau, selon l'offre soumise au montant de 7 000 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.



**RÉSOLUTION 02-035-21**

**SOUTIRAGE ET DISPOSITION DES BOUES – RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**

Considérant que les Services techniques ont demandé des soumissions sur invitation pour la disposition et le soutirage des boues de la station d'épuration;

Considérant les soumissions reçues pour la disposition et le soutirage des boues à savoir :

<b>COMPAGNIE</b>	<b>PRIX AVEC TAXES</b>
Révolution Environnemental Solutions LP (Terrapure)	90 000 \$ pour 68 tonnes de matières sèches
Consultants Mario Cossette inc.	90 000 \$ pour 66 tonnes de matières sèches
Environnement Viridis Inc.	90 000 \$ pour 51 tonnes de matières sèches
Simetech environnement inc.	90 000 \$ pour 40 tonnes de matières sèches

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu d'octroyer le contrat pour la disposition et le soutirage des boues à Révolution Environnemental Solutions LP (Terrapure), pour 68 tonnes de matières sèches, selon l'offre soumise au montant de 90 000 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-036-21**

**AUTORISATION REJETS SANITAIRES - OLYMEL**

Considérant la demande adressée par l'entreprise Olymel à la Municipalité d'Ange-Gardien qui consiste à augmenter temporairement de 25m<sup>3</sup>/jour maximum les rejets d'eaux usées au réseau d'égout sanitaire municipal, dans le cadre de son projet d'accroissement de l'abattage à son usine d'Ange-Gardien;

Considérant la campagne de mesures des rejets réalisés par Olymel qui démontre un débit soustrait d'environ 35m<sup>3</sup>/jour à partir du 3<sup>e</sup> trimestre de 2020;

Considérant la capacité du poste de pompage de la Station d'épuration des eaux usées et du débit soustrait théorique de la Municipalité en raison du remplacement de 3 350 mètres de conduites, tel qu'analysé par la compagnie Tetrattech.

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser Olymel à augmenter ses rejets au réseau d'égout sanitaire d'un maximum de 25m<sup>3</sup>/jour pour un délai maximal de 10 semaines du 7 septembre 2021 à la fin novembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 871-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 618-05 CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS SUR LES FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS**

M. Jonathan Alix donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un projet de règlement numéro 871-21 amendant le règlement de lotissement numéro 618-05 concernant certaines dispositions sur les fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 871-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 618-05 CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS SUR LES FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS**

M. Jonathan Alix dépose le projet de règlement numéro 871-20 amendant le règlement de lotissement numéro 618-05 concernant certaines dispositions sur les fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

**RÉSOLUTION 02-037-21  
ORGANISATION DU CAMP DE JOUR 2021**

Considérant le rapport du 26 janvier 2021, soumis par la directrice du Service des loisirs, madame Jennie Rainville, relativement à l'organisation du camp de jour estival, il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accepter les recommandations soumises par la directrice du Service des loisirs et de l'autoriser à accomplir tous les actes nécessaires à la réalisation du camp de jour.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-038-21  
ORGANISATION DU SOCCER MINEUR POUR LA SAISON 2021**

Suite au rapport du 27 janvier 2021 de la directrice du Service des loisirs, madame Jennie Rainville, relativement à l'organisation de la saison du soccer 2021, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accepter les recommandations mentionnées audit rapport ainsi que les dépenses relatives.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-039-21  
ACHATS DE GRADINS**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu d'autoriser la directrice du Service des loisirs, madame Jennie Rainville, à procéder à l'achat de 4 gradins supplémentaires pour le terrain de soccer, à Les Entreprises J.C. Roy inc. selon l'offre soumise le 21 janvier 2021, au montant de 16 027,52 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

**Le conseil n'a reçu aucune question par écrit.**

**RÉSOLUTION 02-040-21  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Yvan Pinsonneault, maire

\_\_\_\_\_  
Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yvan Pinsonneault, maire